



Fidor, la « fintech » du Groupe BPCE. A peine achetée et déjà (presque) vendue.

Souvenez-vous ! Juin 2016, François Pérol, alors président du groupe BPCE, annonçait tout enjoué à la presse et aux salarié-es sa dernière acquisition (avec l'argent des client-es) : **Fidor Bank AG**, une « fintech » allemande, détentrice d'une licence bancaire permettant au Groupe, à l'instar des autres établissements financiers, de se doter de sa propre banque en ligne pour « *s'appuyer sur le numérique afin d'améliorer la relation client* » (sic).

Cette acquisition scellait dans le dur le plan d'attaque (encore secret à l'époque) consistant, en parallèle de cet achat, à fermer 400 agences et à faire disparaître 4 000 emplois à l'horizon 2020.

Pour comprendre, Fidor n'est pas qu'une fintech de plus dans le paysage bancaire. Fidor, c'est plus qu'une banque en ligne. C'est une banque en ligne COMMUNAUTAIRE ! Les client-es deviennent eux/elles-mêmes les conseiller-es des autres client-es (une autre explication de la disparition programmée des 4 000 emplois). Un « Facebook bancaire » en quelque sorte. Mi-banque en ligne, mi-réseau social. C'est géniaaal !

Le prix de l'affaire : à peine 150 millions d'euros. Dérisoire.

Mais entre la signature de la convention de cession et le transfert effectif des activités, soudainement le ciel s'assombrit. Les communicants s'activent alors en coulisse et nous expliquent que « *les développements informatiques s'avèrent plus complexes qu'attendus entraînant un report du déploiement en France* » (sic).

Pour cesser de confondre mensonge et vérité, un décryptage des éléments de langage s'impose. Par « *développements informatiques plus complexes qu'attendus* », il faut juste comprendre qu'afin de doper sa rentabilité, la fintech communautaire a consenti beaucoup de crédits à la consommation en omettant un détail... la qualité d'un crédit se mesure aussi à la capacité de l'emprunteur à le rembourser (dans le jargon de la finance, on parle de « subprimes » ou de crédits pourris).

Deux augmentations de capital plus tard à la charge de BPCE (pour 90 millions d'euros) afin de ré-oxygéner la bête agonisante, l'affaire passe de « prix dérisoire » à « puits sans fond ». **Bref, BPCE a tout tranquillement balancer 240 millions d'euros dans ce qui tient plus du bidule inopérant que de la fintech communautaire. Et Fidor n'est toujours pas opérationnelle en France.**

Après 2 années de quasi jachère et une dépréciation de 148 millions d'euros passée dans nos comptes dès le premier trimestre 2019 (et oui la dépréciation est équivalente au prix d'achat, un comble !), c'est maintenant Laurent Mignon, successeur de François Pérol, qui est à deux doigts de nous annoncer une « autre excellente nouvelle » : Fidor est quasi vendue. Re-géniaaal !!!

Juste quelques questions pour finir à destination de Laurent Mignon :

- ✓ Comment François Pérol, président du deuxième Groupe bancaire français à l'époque, a-t-il pu se faire refiler pareille « daube » ?
- ✓ En dehors du prix de cession de Fidor dont nous n'avons pas connaissance à ce jour (et in fine assez anecdotique au regard du désastre financier déjà acté), et puisque qu'acheter et revendre Fidor est 2 fois une excellente nouvelle, à quoi pourrait ressembler une « mauvaise nouvelle » ?
- ✓ Et puisqu'au bout du bout, client-es et salarié-es supportent la socialisation des pertes, merci de bien vouloir nous expliquer sur quelle réalité repose la privatisation des gains de cette énième débâcle financière et qui en sont les heureux bénéficiaires (puisque nous ne doutons pas qu'il y en ait) ?
- ✓ Quid de la nature des liens entre François Pérol et Matthias Kroener (le créateur et vendeur du « bidule ») ?

Nous restons donc à la disposition de Laurent Mignon pour échanger sur les tenants et aboutissants de cette carambouille. Vous pouvez compter sur le syndicat **SUD-Solidaires** pour poser ces questions lors d'un prochain Comité de Groupe.

Paris, le 18 août 2020 / 16-2020

Le bureau national **SUD-Solidaires** BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Alain Quesne